

APPEL À PROJETS FEBECS 2021

(Fonds d'Échange à But Éducatif, Culturel et Sportif)

Texte de référence : Instruction MOM N° 2001-393 complétée par Instruction MOM du 19/09/2014

Ce fonds permet de participer à la prise en charge financière d'une partie des dépenses liées aux frais de transport vers l'hexagone ou l'environnement régional, dans le cadre d'échanges éducatifs, culturels ou sportifs. Les dépenses d'hébergement ne sont pas éligibles.

Cet appel à projets s'adresse aux associations et établissements scolaires.

Priorités en matière d'Éducation et de Jeunesse :

Éducation :

- Les projets de mobilité en direction des pays avec lesquels l'Académie a signé une convention de coopération éducative : La Dominique et Sainte-Lucie. Ils devront respecter certains critères : inscription dans le cadre du volet « ouverture internationale » du projet d'établissement/ partenariat étranger réel/ pérennité du projet avec un objet d'étude clair impliquant une équipe pluridisciplinaire.

Jeunesse :

- Les déplacements de jeunes, représentativité suprarégionale, de lauréats de prix ou de rassemblements nationaux, des dispositifs de mobilité d'éducation non formelle hors temps scolaire dans le cadre des programmes de mobilité.
- La formation des cadres bénévoles de l'éducation populaire.

Priorités en matière de Culture :

Culture :

- Les déplacements relatifs aux manifestations qui privilégient la découverte et l'expression de jeunes talents. Le transport des jeunes artistes retenus dans la distribution d'un spectacle. Déplacements à visée professionnelle, répondant à des enjeux artistiques et économiques notamment liés au Plan de Relance.
- Les déplacements de jeunes artistes ou de professionnels de la culture participant à des projets d'éducation artistique et culturelle, des groupes ou des classes de jeunes inscrits dans des dispositifs d'éducation artistique et culturelle.

Priorités en matière sportive :

- **Sport :** la participation aux compétitions nationales inscrites aux calendriers fédéraux et aux compétitions caribéennes de référence, des sportifs ayant atteint les minima qualificatifs et la représentation de la Martinique aux organisations internationales dédiées aux jeunes

Chaque service classe ses projets ordre de priorité, présentés sur le formulaire COSA normalisé de demande de subvention. Les dossiers sont à déposer auprès de chaque service instructeur entre le 1^{er} mars 2021 et le 15 septembre 2021. Une commission d'harmonisation se réunira mensuellement afin de se prononcer sur les dossiers complets.